

SEM7100-10 **MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE**

RESPONSABLE DU SÉMINAIRE

Nom	Carolina Ferrer
Local	J-4710
Téléphone	(514) 987-3000, poste 8221#
Disponibilités	Sur rendez-vous
Courriel	ferrer.carolina@uqam.ca

DESCRIPTION DU SÉMINAIRE

Ce cours vise l'acquisition des compétences méthodologiques nécessaires à la délimitation et à l'élaboration d'un sujet de thèse. Cet objectif est atteint par une étude du processus de recherche qui comprend : énoncé de problèmes, formulation des hypothèses, maîtrise des instruments de travail (dont l'établissement d'une bibliographie), présentation des diverses étapes d'un projet de thèse de doctorat. Une partie de ce travail se fait par tutorat.

PLACE DU SÉMINAIRE DANS LE PROGRAMME

Les étudiants ont intérêt à suivre le séminaire de méthodologie au début de leur scolarité, puisqu'ils y trouvent l'information de base relative à l'élaboration de la thèse.

CONTENU DU SÉMINAIRE

Le séminaire comporte deux volets :

1. Initiation à la recherche

Afin de préparer chaque étudiant aux exigences liées à la rédaction de la thèse, le séminaire fournit les éléments méthodologiques qui sont communs à toute recherche savante et permet d'identifier un domaine de recherche qui corresponde aux intérêts de chacun. Les deux premières séances s'intéresseront donc à :

- L'élaboration d'une problématique
- La connaissance des principaux outils de recherche en sémiologie
- La préparation d'un état présent des recherches liées au domaine visé
- La familiarisation avec le *Guide de présentation des mémoires et thèses*
- La recherche d'un directeur ou d'une directrice de thèse

Qu'est-ce qu'une thèse? La question se posera sur le plan de la présentation formelle, mais aussi sur le plan intellectuel. Pourquoi une thèse, pourquoi la sémiologie? Ces questions (pour lesquelles il n'y a pas nécessairement de réponses faciles...) seront également abordées. Les premières séances permettront également de présenter les orientations du Doctorat en sémiologie, ainsi que les intérêts de recherche de ses professeurs.

2. Programme de lectures dirigées

Le séminaire doit permettre à chaque étudiant de transformer un simple intérêt de recherche en un véritable objet de recherche. *La part essentielle du séminaire est le programme de lectures dirigées.* Ces lectures visent à permettre à chaque étudiant de préciser son domaine de recherche, de développer ses choix théoriques et méthodologiques et de faire l'état de la question de façon à pouvoir situer la recherche par rapport aux études existantes. Le programme de lecture comportera principalement des ouvrages critiques et théoriques nécessaires à l'élaboration d'une problématique de recherche.

FORMULE PÉDAGOGIQUE

Le séminaire est conçu comme un lieu de discussions et d'échanges pour les étudiants qui y font l'exposé de leur projet, dressent le bilan de leurs premières recherches, font état des problèmes rencontrés, discutent des solutions envisagées, etc. Des rencontres collectives sont prévues au début de la session afin de mettre au point la démarche du séminaire et de présenter les éléments méthodologiques de la recherche en sémiologie. Par la suite, le séminaire se déroulera sous forme de tutorat pour encadrer chaque étudiant de manière adéquate. Les étudiants seront encouragés à rencontrer d'autres professeurs afin de trouver le plus rapidement possible un directeur ou une directrice de thèse. Durant la fin de la session, de nouvelles rencontres collectives permettront à chaque étudiant de présenter son projet de recherche sous la forme d'un exposé oral. Même si, pour certains étudiants, il ne s'agit que d'une esquisse de projet, cet exercice leur permet de faire progresser leur réflexion et de montrer leurs aptitudes pour la recherche de troisième cycle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Outils d'évaluation

Les travaux exigés permettront à l'étudiant de préciser sa pensée et d'élaborer sa réflexion en vue de la préparation d'un projet de thèse. Ils sont au nombre de trois :

1. Une bibliographie de trente titres, dont dix commentés (extension de 10 lignes par titre), qui accompagnera une brève description (extension de 10 lignes) du projet de thèse envisagé (corpus, orientation théorique, balisage méthodologique).
2. Un exposé oral comprenant un état de la question et une première ébauche du projet. Chacun devra faire un exposé de 20 minutes et devra aussi se pencher sur les projets de ses collègues pour lancer la discussion.
3. Un travail écrit de dix pages qui complétera l'exposé et développera le sujet de la recherche.

Pondération

Outil d'évaluation	Pondération	Échéance
Bibliographie commentée	30 %	18/10//2017
Exposé	30 %	À déterminer
Travail écrit	40 %	13/12/2017

Critères de correction

Le travail personnel et la participation de chacun constituent la clé de ce séminaire. Voici les principaux critères d'évaluation : la capacité de maîtriser les différents outils théoriques et méthodologiques pertinents; la qualité et la rigueur de l'argumentation et de la présentation, tant à l'oral qu'à l'écrit; la capacité de synthèse et l'acuité du regard critique; la qualité générale de la langue. Il est entendu que les travaux doivent être dactylographiés et exclusifs à ce séminaire. Toutes les étapes prévues dans le processus d'évaluation doivent être franchies.

DATES À RETENIR

-
- | | | |
|-----|------------|---------------------------------------|
| 1. | 06/09/2017 | Présentation |
| 2. | 13/09/2017 | Séance de discussion |
| 3. | 20/09/2017 | Formation aux outils bibliographiques |
| 4. | 27/09/2017 | Travail individuel |
| 5. | 04/10/2017 | Séances de tutorat |
| 6. | 11/10/2017 | Travail individuel |
| 7. | 18/10/2017 | Remise de la bibliographie commentée |
| 8. | 25/10/2017 | Semaine de lecture |
| 9. | 01/11/2017 | Séance de discussion |
| 10. | 08/11/2017 | Séances de tutorat |
| 11. | 15/11/2017 | Exposés |
| 12. | 22/11/2017 | Exposés (si nécessaire) |
| 13. | 29/11/2017 | Exposés (si nécessaire) |
| 14. | 06/12/2017 | Travail individuel |
| 15. | 13/12/2017 | Remise du travail final |

BIBLIOGRAPHIE

-
- «Descriptif détaillé de l'examen de synthèse», http://doctorat-semiologie.uqam.ca/upload/files/plandecours/Descriptif_exsynthese_MAJ1dec15.pdf
- «Descriptif détaillé de l'examen doctoral», http://doctorat-semiologie.uqam.ca/upload/files/plandecours/EX_DOCTORAL_DESC_WEB_2011f.pdf
- «Guide de présentation des mémoires et des thèses», http://litterature.uqam.ca/upload/files/cycles_superieurs/prsentation_et_mthodologie_modifi.pdf
- «Modèle de document pour les mémoires et les thèses», <http://litterature.uqam.ca/programmes-detudes/3e-cycle/17-doctorat-en-etudes-litteraires.html>

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca